



Liste des délibérations examinées lors de la réunion du Conseil municipal du 9 septembre 2025

ART L2121- 25 du code des collectivités territoriales :

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

N°	Objet de la délibération	vote
	Approbation du compte rendu de la séance du 02 juillet 2025 (Avec précisions sur la rédaction de la partie sur la fête de la musique)	Adoptée à l'unanimité
11-09/2025	Convention conseil départemental – travaux Grande rue	Adoptés à l'unanimité
Bien que l'accord politique soit obtenu et la subvention versée, l'aménagement du trottoir le long du presbytère et des stationnements devant la boulangerie nécessite la validation technique des services départementaux. Après relances et rendez vous sur le terrain, une validation technique est en cours, sous réserve de ne pas réaliser l'arrêt minute à la Poste. Ces travaux nécessitent la signature d'une convention entre le conseil départemental et la commune. Le conseil municipal : - S'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour la partie trottoir - décide, à titre dérogatoire en raison d'impossibilité technique, la non mise en œuvre des règles et des normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour le stationnement au niveau des commerces compte tenu de la largeur du trottoir actuel (emprise restreinte) et de la largeur de la voie départementale qui ne peut être réduite - décide la non-réalisation d'aménagement cyclable car il n'y a aucune continuité d'aménagement cyclable à assurer, le trottoir pour piéton est prioritaire et la largeur des trottoirs ou de la voie ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes) - autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental		
12-09/2025	Vente terrain Antenne	Rejeté à l'unanimité
La commune est propriétaire d'une parcelle (ZE 46) qui accueille l'antenne : C'est également la parcelle comprenant le stade et le terrain de pétanque. Une partie de cette parcelle fait l'objet de baux pour accueillir des antennes : - avec INFRACOS pour SFR (de 2018 à 2030, loyer 2300 euros révisés chaque année- pour 14 m²) - Avec TOTEM pour Orange (2018 à 2030, loyer fixe 5 000 euros – pour 40 m²) TOTEM souhaite devenir propriétaire de ses emplacements, afin de sécuriser ses sites et garantir la souveraineté d'Orange sur sa couverture réseau. Elle propose donc d'acheter une partie de la parcelle (+/- 50 m²) pour 40 000 € avec prise en charge de leur part des frais de géomètre, division, et notaire) Le conseil municipal rejette cette proposition car cela entraînera à terme une perte de revenus. De plus, cela pourrait engendrer des problèmes d'accès à cette parcelle via le stade. le conseil municipal, agissant dans l'intérêt général pour les habitants préfère maîtriser le foncier également pour éviter les spéculations foncières .		
13-09/2025	Achat terrain Extension école (négociation)	Adoptée à l'unanimité

Une riveraine de l'école étudie la possibilité de vendre son bien immobilier. Elle a donc sollicité la commune pour savoir si une partie de son terrain pourrait intéresser le conseil municipal dans le cadre du projet d'extension de l'école.

Le Conseil municipal donne mandat à M. le Maire afin d'aller discuter avec elle de l'achat de tout ou partie de ce terrain, (prix jardin).

14-09/2025

Évolution du Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres

Adoptée à l'unanimité

La Communauté de Communes souhaite que le Pacte Financier contienne un dispositif qui puisse être activé par délibération du Conseil Communautaire pour faire face à une situation de crise qui impacte les finances des communes membres, offrir un soutien à des investissements importants, ou pour établir un partage des richesses financières dont la CCPV dispose.

Elle propose donc la création d'un Enveloppe de Soutien aux conditions de mise en œuvre définies dans le Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité à valider.

Le Conseil Communautaire, réuni en séance le 03 juillet dernier, a approuvé cette évolution du pacte financier à l'unanimité. Comme le pacte financier le prévoit, il appartient à présent aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette évolution.

Le conseil municipal

- approuve les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,
- constate qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité en vigueur.

Autres points abordés

Décisions du Maire

Le Maire fait un compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation qui lui est accordée par le Conseil Municipal :

- *Déclarations d'intentions d'Aliéner*

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les dossiers suivants :

N° DIA 2025	Adresse	Parcelle(s) cadastrale(s)	surface
4	4 Grande Rue	B 273-441	1 124 m ²

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Travaux horloge Église

M. le Maire indique au Conseil municipal que l'horloge de l'église n'indiquait plus l'heure. L'entreprise HUCHEZ, chargée de l'entretien du clocher a établi un devis pour réparer la minuterie de l'horloge, qui a été validé par M. le Maire. Dès réception de la pièce, l'entreprise procèdera aux travaux.

Peupliers au Stade

Cet été, l'entreprise Bimont a été mandatée pour abattre des peupliers au stade qui menaçaient de tomber, en accord avec les agriculteurs dont le champ n'étaient pas en culture.

Ces arbres, déplacés au stade, sont à la disposition des habitants qui souhaitent les débiter. Il reste 3 arbres. L'autorisation est à demander en mairie.

D'autres arbres dangereux au niveau du terrain de pétanque sont signalés, frappés par la foudre. Une entreprise va être mandatée afin de les vérifier et faire abattre les arbres concernés.

Poteaux électrique

Les derniers poteaux électriques obsolètes de la SICAE restants rue du Bois et à la Fosse aux Loups, vont être retirés fin septembre/début octobre. Une obligation de remise en état, notamment des bitumes sera incluse dans l'arrêté.

Ateliers numériques

La communauté de Commune lance des ateliers numériques gratuits les mercredis matin à la mairie d'Ormoy-Villers à compter du 8 septembre.

Ces ateliers sont gratuits, sur inscription. Ils proposent un accompagnement sur mesure pour maîtrise l'outil informatique, désormais indispensable au quotidien.

Les conseillers municipaux vont distribuer dans les boîtes aux lettres du village le flyer contenant les informations pratiques.

Contrôle passage à niveau

Suite à la mise en service du nouveau passage à niveau (PN 34) de la rue Sombreuse, un diagnostic avec la SNCF et le conseil départemental est nécessaire, en présence d'un représentant de la commune.

Mme AGOGUÉ, conseillère municipale se rendra à ce rendez-vous fixé le 18 septembre 2025.

Colis des Aînés

Monsieur le Maire indique que les retours à propos du colis des aînés sont bons et propose au conseil municipal de reconduire la même formule cette année, qui valide. Il indique que l'association La Lecture J'adORE MOY a proposé de renouveler les cartes de vœux qui seront distribuées en même temps que les colis.

Noël des enfants

Madame Plasmans propose au conseil municipal de renouveler la formule « Aventura Park » pour le Noël des enfants comme les années précédentes, début décembre. Ce projet est validé.

Travaux SNCF

Madame Plasmans informe le conseil municipal que le planning des travaux en cours est respecté. Certains membres du conseil municipal indiquent que les travaux dans la nuit du 8 septembre ont été particulièrement bruyants. Madame Plasmans fera remonter cette information à l'équipe en charge du projet, pour limiter les nuisances sonores.

Voie Verte

Une question est posée à propos de l'extension de la voie verte jusqu'à la gare d'Ormoy-Villers.

M. le Maire indique que le projet avance, les représentants de la SNCF a interrogé la commune pour savoir si elle exercera son droit de préemption.

La commune ne souhaite pas préempter si le projet est bien l'extension de la voie verte et l'acheteur la Communauté de communes.

M. le Maire va prendre contact avec le président de la CCPV pour vérifier.